



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Élections municipales

Encore une fois, l'environnement tombe dans les oubliettes!

Trois-Rivières, le jeudi 20 octobre 2005 — Le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie) trouve regrettable que les discours et débats électoraux qui ont cours actuellement en Mauricie évacuent presque entièrement les enjeux environnementaux pour ne faire place qu'aux **aspects économiques** du monde municipal. Pourtant, le milieu municipal est avant tout le milieu de vie des citoyens, ce que l'on semble consciemment ou inconsciemment mettre de côté.

Il est important de rappeler que les gouvernements municipaux agissent directement et indirectement sur plusieurs enjeux environnementaux; l'eau potable, le développement du territoire, le transport, la gestion des milieux naturels, et bien d'autres. Par conséquent, les élus doivent faire leur devoir. Ils doivent veiller au respect de l'environnement, mettre en place les outils réglementaires adéquats et les faire respecter; le tout à l'intérieur de la sphère de compétence municipale. Dans le cadre d'une saine démocratie, les municipalités doivent également s'assurer de bien informer les citoyens et de les impliquer dans leurs développements.

Les exemples de faits qui démontrent l'importance des enjeux environnementaux dans les municipalités ne manquent pas en Mauricie. Parmi ces exemples on retrouve, entre autres, les différentes problématiques ou menaces reliées à l'approvisionnement en eau potable à partir des eaux souterraines (nappe phréatique) et de surface, la gestion du site d'enfouissement de Champlain, l'étalement urbain et la coupe à blanc de la forêt urbaine, le remplissage et l'assèchement de milieux humides, ainsi que la protection, la conservation et la mise en valeur de milieux naturels qui sont, sans contredit, des éléments essentiels à la qualité de vie.

Ces constats ne nous surprennent guère et ne sont pas le fruit du hasard. Dans le cas de certaines municipalités, les plans de développement et le schéma d'aménagement ne tiennent pas compte de plusieurs de ces enjeux. Parfois, le schéma d'aménagement est absent ou complètement désuet. Et pour ajouter à tout cela, souvent il n'existe même pas de comité environnemental au sein de la direction municipale.

De plus, contrairement à l'aspect économique, il est peu fréquent de retrouver dans les différentes instances municipales une direction politique claire, ou même une volonté de direction politique claire, en ce qui concerne l'environnement. Avec l'adoption prochaine de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec, les municipalités de la Mauricie devraient prendre l'initiative de se doter d'un plan de développement durable avec des objectifs précis et mesurables à court, moyen et long terme.

L'environnement est à la base même de notre société. Si cette base ne cesse d'être affaiblie, notre société devra faire face dans l'avenir à d'importantes déstabilisations générant une augmentation du fardeau fiscal pour les

citoyens. À titre d'exemple, si les eaux souterraines et de surfaces ne sont pas protégées, le coût d'alimentation en eau potable ne fera qu'augmenter. Il en est de même des municipalités qui modifient leur règlement de zonage afin de permettre la construction dans des zones tampons et dans bien d'autres cas où les retombés à cours terme d'un développement économique anarchique priment sur une planification basée sur les principes du développement durable.

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie souhaite donc que les différents candidats fassent connaître à leur population ce qu'ils entendent faire pour maintenir et améliorer la qualité de leur environnement. Actuellement, plusieurs questions demeurent sans réponses :

- ✓ Quelles sont les orientations politiques qu'ils mettront en place afin d'assurer le maintien et l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyens?
- ✓ Que feront-ils pour protéger la qualité des sources d'approvisionnement en eau potable?
- ✓ Ont-ils un plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels pour leur territoire?
- ✓ Prennent-ils l'engagement d'implanter les mesures prévues au plan de gestion des matières résiduelles que leur MRC ou ville ont adoptées?
- ✓ Connaissent-ils les principales priorités et problématiques environnementales de leur municipalité? Ont-ils un plan d'action pour y faire face?
- ✓ Ont-ils un programme de protection de l'environnement et de développement durable? Si oui, quel est-il?
- ✓ Dans le contexte actuel sur les changements climatiques, quels moyens entendent-ils prendre pour faciliter le transport des personnes de façon à réduire l'utilisation de l'automobile personnelle?
- ✓ Entendent-ils consacrer un pourcentage du prochain budget municipal à la protection de l'environnement? Si oui quel est-il et à quelles priorités sera-t-il dédié?
- ✓ Comptent-ils allouer un budget à l'acquisition de connaissances et à la caractérisation de leur territoire afin de mettre en place des outils de développement qui tiennent compte de la capacité de support du milieu et de la présence de zones sensibles?
- ✓ Quel est leur plan d'action pour renforcer et, surtout, pour faire appliquer la réglementation municipale en matière d'environnement?

Pour le Conseil régional de l'environnement, des réponses doivent être apportées à ces questions pour que la population puisse faire un choix réellement éclairé lors des élections municipales du 6 novembre prochain.

Bonne campagne!